

Grefe du Tribunal de la concurrence

2006-2007

Rapport sur les plans et les priorités

Maxime Bernier
Ministre de l'Industrie

Table des matières

SECTION I – SURVOL	1
Message du ministre	2
Déclaration de la direction	4
Renseignements sommaires	5
Plans et priorités ministériels	6
SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE	10
Analyse par activité de programme	11
SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE	14
Renseignements sur l'organisation	15
Dépenses ministérielles prévues et équivalents temps plein.....	16
SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	18
Lois habilitantes	19
Autres Renseignements.....	19

SECTION I – SURVOL



Message du ministre

À titre de ministre de l'Industrie, je suis fier de présenter le présent rapport sur les réalisations et les résultats anticipés du Greffe du Tribunal de la concurrence au cours des trois prochaines années. Grâce aux efforts déployés par le Greffe du Tribunal de la concurrence et ses partenaires du Portefeuille, nous oeuvrons pour que le Canada dispose de l'environnement commercial et innovateur nécessaire pour favoriser une culture de la découverte et de la créativité capable de stimuler notre réussite économique et de soutenir notre qualité de vie enviable.

Nous évoluons aujourd'hui dans une économie mondialisée, où le commerce électronique dirige des chaînes d'approvisionnement complexes et interreliées aux quatre coins du monde, et n'importe qui peut être notre concurrent. Pour prospérer, il nous faut une économie vigoureuse et adaptable, une main-d'œuvre très qualifiée et des entreprises dynamiques qui cherchent à accroître leur compétitivité et à se développer.

Si nous regardons vers l'avenir, nous voyons qu'il est nécessaire d'améliorer l'environnement commercial du Canada. Il faut notamment améliorer les règles de base essentielles qui assurent

aux consommateurs, aux investisseurs et aux entreprises stabilité, comportement équitable et concurrence. Si ces efforts sont déployés stratégiquement, ils sont susceptibles d'encourager l'investissement dans l'innovation, de faciliter l'accès au capital, d'appuyer la prise de risques et l'entrepreneuriat, et de garantir une répartition des ressources efficace et productive.

Nous nous employons à réduire les obstacles à l'entrée sur nos marchés ainsi que ceux qui existent à l'intérieur de nos marchés, et à encourager davantage d'investissements nationaux et étrangers. Nous aidons et défendons nos industries. Nous nous efforçons d'accroître la confiance des entreprises et des consommateurs. Nous appuyons en outre la science, la technologie ainsi que la recherche et le développement de manière à encourager nos industries, nos entreprises et nos travailleurs à suivre le changement

technologique et à favoriser l'innovation dans l'ensemble de notre économie. Et la demande d'innovation à l'échelle de l'économie canadienne - dans tous les secteurs - ne cesse d'augmenter

Les initiatives du Greffe du Tribunal de la concurrence présentées dans le présent rapport permettront de faire du Canada un endroit plus propice à l'innovation et aux affaires.

Le portefeuille de l'Industrie se compose de :

- Banque de développement du Canada [1]
- Agence spatiale canadienne
- Commission canadienne du tourisme [1]
- Tribunal de la concurrence
- Commission du droit d'auteur du Canada
- Industrie Canada
- Conseil national de recherches du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil canadien des normes [1]
- Statistique Canada

[1] Les sociétés d'État fédérales ne préparent pas de rapports sur les plans et les priorités.

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* du Greffe du Tribunal de la concurrence.

Le ministre de l'Industrie,

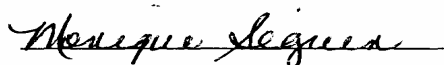
Maxime Bernier

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) pour l'exercice 2006-2007 du greffe du Tribunal de la concurrence.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les lignes directrices du SCT;
- Il repose sur l'Architecture des activités des programmes (AAP) approuvée du ministère figurant dans la SGRR;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base d'imputabilité à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont allouées;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres des dépenses prévues approuvées provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans le RPP.



Nom : Monique Séguin
Titre : Sous-chef et Registraire

Renseignements sommaires

Le Tribunal de la concurrence est un tribunal quasi judiciaire qui a été créé en 1986 en vertu de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*. Il a pour mandat d'entendre des demandes et de rendre des ordonnances relatives aux affaires civiles selon les parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence*, laquelle a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada ainsi que de veiller à ce que les entreprises se livrent une concurrence loyale et à ce que les marchés fonctionnent de manière efficace. Le Tribunal n'est investi d'aucune autre fonction et s'acquitte de sa mission en toute indépendance vis-à-vis du gouvernement et de ses ministères.

Pour de plus amples renseignements au sujet du Tribunal de la concurrence, visitez le site Web du Tribunal à l'adresse <http://www.ct-tc.gc.ca>

Depuis sa création, le Tribunal a entendu des affaires concernant les fusions, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés de plusieurs industries. Parmi les produits et services concernés, mentionnons les pharmacies, les magasins de meubles, les importateurs de tuyaux en fonte, les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, le raffinage du pétrole et la vente d'essence au détail, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les services d'étude de marché et les réseaux électroniques partagés.

La *Loi sur le Tribunal de la concurrence* pourvoit également à l'organisation administrative du Tribunal, appuyant son fonctionnement par l'intermédiaire du greffe du Tribunal de la concurrence (GTC). Le GTC énonce les exigences visant à assurer la bonne conduite des activités du Tribunal et lui permettant de tenir ses audiences partout au Canada, selon les besoins. Le greffe est également l'endroit où sont déposés les demandes et autres documents et d'où proviennent les documents et ordonnances du Tribunal dans tous les cas qui lui sont soumis. Le présent Rapport sur les plans et les priorités concerne les activités du greffe au soutien de la gestion du Tribunal et ses délibérations, et non les affaires que le Tribunal entend.

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2006-2007	2007-2008	2008-2009
1 686 \$	1 689 \$	1 689 \$

Ressources humaines

2006-2007	2007-2008	2008-2009
14 ÉTP	14 ÉTP	14 ÉTP

Priorités ministérielles

Priorités ministérielles par objectif

			Dépenses prévues (en milliers de dollars)		
			2006-2007	2007-2008	2008-2009
Objectif : Des audiences relevant de la compétence du Tribunal qui sont accessibles, équitables, transparentes et expéditives.					
Priorité n° 1 : Offrir les services du greffe au Tribunal pour la tenue d'audiences impartiales et en temps opportun; Rendre des décisions fondées sur les parties VII.1 et VIII de la <i>Loi sur la concurrence</i> , conformément aux dispositions de la Loi.	Permanente	Activité de programme : Le Tribunal entend les affaires et le greffe traite les dossiers afférents aux instances dont le Tribunal est saisi en vertu des parties VII.1 <i>Loi sur la concurrence</i> (Pratiques commerciales trompeuses) et VIII <i>Loi sur la concurrence</i> (Comportement susceptible d'examen).	1 686 \$	1 686 \$	1 686 \$
		Activité de programme : Services de soutien pour les dossiers du Tribunal et l'administration du greffe (TI, finance, etc.).			

Plans et priorités ministériels

Environnement de travail

Le Tribunal de la concurrence est un petit organisme fédéral oeuvrant dans un seul secteur d'activité – l'audition des demandes et le prononcé des ordonnances - et dans un seul secteur de services – les services de soutien offerts par le greffe du Tribunal de la concurrence (GTC) au Tribunal. Le Tribunal a une clientèle qui provient de tous les secteurs d'entreprises au Canada et les dossiers dont il est saisi sont complexes. La conduite de l'instance dans un délai raisonnable est importante et les décisions du Tribunal ont une incidence sur l'ensemble des Canadiens. Doté d'un budget limité, le greffe fait de son mieux pour optimiser ses ressources et offrir un meilleur service au Tribunal, sa présidente et ses membres, à la clientèle du Tribunal et à l'ensemble des Canadiens.

Le GTC fait face à un défi de taille en matière de planification : les fonctions du Tribunal se limitant à l'audition des demandes et au prononcé des ordonnances, son activité dépend entièrement des demandes externes. Il n'a aucune emprise sur sa charge de travail. Le nombre

de demandes dont le Tribunal est saisi dépend de la politique d'application adoptée par le Commissaire de la concurrence ainsi que du nombre de demandes déposées par des particuliers ou des sociétés en vertu des dispositions sur l'accès privé. En tant que cour d'archives, le Tribunal a, pour la comparution, la prestation de serment et l'interrogatoire des témoins, ainsi que pour la production et l'examen des pièces, l'exécution de ses ordonnances et toutes autres questions ressortissant à sa compétence, les attributions d'une cour supérieure d'archives.

Le GTC et le Tribunal sont constamment à la recherche de nouvelles façons d'améliorer leur capacité de traiter les affaires promptement et équitablement. Les parties au litige s'attendent à un règlement rapide et à moindre coût de leur dossier et, au cours des dernières années, des pratiques innovatrices visant à moderniser les opérations du GTC ont été instaurées. Devant l'intensification des pressions exercées sur lui pour l'élaboration et la mise en place de services électroniques, le GTC a répondu de façon satisfaisante. Grâce à son système de dépôt de documents et de gestion des audiences par voie électronique, il a établi une norme pour la communauté juridique. L'élaboration et la mise en œuvre d'un système amélioré de gestion des dossiers, de même qu'une révision approfondie des *Règles du Tribunal de la concurrence* en matière de pratique et de procédure, s'inscriront encore parmi les initiatives importantes du Tribunal pour l'année financière 2006-2007.

Le GTC s'est également consacré à la mise en application des principales initiatives et politiques de la fonction publique fédérale auxquelles il est assujéti, notamment les politiques en matière de vérification ainsi qu'en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement.

Initiatives importantes en cours

Améliorer le service à la clientèle

En 2006-2007, le GTC continuera à privilégier, au profit du Tribunal et des parties, l'efficacité en matière de traitement des demandes, de tenue des audiences et de gestion des instances tout en fournissant en temps utile aux Canadiens des renseignements sur le volume des demandes.

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le GTC s'engage à :

- 1) faciliter la consultation des *Règles du Tribunal de la concurrence* qui régissent ses pratiques, procédures et l'établissement du calendrier d'audition des demandes;
- 2) mettre en place des technologies qui permettront d'améliorer la gestion des instances;
- 3) améliorer l'accès aux dossiers et aux renseignements afin d'accroître l'efficacité de la gestion des instances et des audiences pour le bénéfice du Tribunal, des parties et du public; et
- 4) rendre disponible une application Web efficace pour faciliter le dépôt des demandes directement par l'entremise du site Web du Tribunal

En ce qui concerne l'accès rapide aux renseignements sur les dossiers, le GTC s'engage à établir les normes de service qui suivent :

- 1) les documents seront affichés sur le site Web du Tribunal de la concurrence dans un délai de deux jours ouvrables du dépôt;
- 2) les avis à faire paraître seront prêts pour publication dans la *Gazette du Canada* et dans les quotidiens dans un délai de dix jours ouvrables du dépôt d'un avis de demande.

Le GTC veillera à l'application de ces normes et proposera aux utilisateurs de son site Web de remplir un questionnaire de satisfaction de la clientèle qui servira à vérifier l'efficacité de son système de dépôt électronique de demandes et à déterminer quels aspects doivent être améliorés.

Offrir un soutien juridique au Tribunal

Le rôle principal de la section juridique du Tribunal est d'offrir son soutien en matière de recherche et de rédaction juridique aux membres du Tribunal. Dans le cadre de ces fonctions, elle effectue également de la recherche sur diverses questions juridiques et veille au fonctionnement de la bibliothèque dont le but est de fournir un accès rapide à des renseignements sur diverses questions juridiques ayant une incidence sur le travail du Tribunal. La section juridique poursuivra sa révision des politiques de renouvellement et d'abonnement de la bibliothèque du Tribunal de la concurrence afin de pouvoir continuer à offrir des ressources à jour et spécialisées pour ses utilisateurs.

La conseillère juridique principale, en collaboration avec un groupe de travail qui comprend des membres du Barreau et des représentants du Bureau de la concurrence, de Justice Canada et du GTC, a entrepris une révision approfondie des *Règles du Tribunal de la concurrence*. Cette initiative vise à doter le Tribunal de règles simples et modernes qui tiennent compte de l'évolution technologique, comme le dépôt électronique, des nouveautés procédurales découlant de l'entrée en vigueur des modifications à la *Loi sur la concurrence* et de l'expérience du Tribunal de la compétence à titre de tribunal spécialisé concernant les questions civiles en matière de concurrence.

La révision devrait être complétée à l'été 2006. Lorsque le Tribunal aura approuvé les nouvelles Règles, elles seront passées en revue par la Section de la réglementation de Justice Canada, publiées dans la *Gazette du Canada* et devraient recevoir l'approbation finale du gouverneur en conseil avant mars 2007.

Améliorer les méthodes de gestion

Fort de l'élan et du succès qu'a connu l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur et dans le but de poursuivre la mise en œuvre du Cadre de responsabilisation de gestion, le GTC s'engage à continuer à améliorer ses méthodes de gestion.

Le GTC continuera à collaborer avec trois autres organismes quasi-judiciaires de petite taille : le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, la Commission du droit d'auteur et le Tribunal d'appel des transports du Canada. Les objectifs 2006-2007 de ce groupe de concertation seront de mettre en œuvre les nouvelles Politiques sur la vérification interne et Politique en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement, de compléter la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, d'améliorer la gestion des

renseignements gouvernementaux en mettant en opération les outils de gestion de l'information développés pour les organismes de petite taille et d'examiner la faisabilité d'une participation au projet *Travel AcXess Voyage* (qui fait partie de l'Initiative des services partagés de voyage du gouvernement). De plus, le GTC continuera à améliorer le Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI) qui a été implanté en 2005-2006.

S'étant engagé à améliorer la prestation et la qualité des services offerts aux clients, le GTC mettra en place, dans les services de la finance et de l'administration, les normes de service élaborées en 2005-2006, entre autres en matière de facturation et de demandes de remboursement de frais de voyage. De plus, il complétera la mise en application de la recommandation faite au terme de la vérification interne des pratiques financières réalisée en 2005-2006, notamment en révisant la liste des signataires autorisés, en multipliant les vérifications des paiements et en modernisant les pratiques financières.

En ce qui concerne les ressources humaines, le GTC poursuivra ses efforts de mise en application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et, plus particulièrement, de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP). Les énoncés de qualités des postes doivent être mis à jour en fonction du nouveau critère de mérite, de nouvelles politiques internes conformes à la LEFP seront développées et la conformité aux nouvelles exigences de la Commission de la fonction publique en matière de surveillance et de responsabilisation des employés sera assurée. Le GTC continuera à diffuser l'information appropriée à son personnel.

Concentrer nos énergies sur l'apprentissage et le perfectionnement des employés

En 2006-2007, la nouvelle directive du Conseil du Trésor en matière de d'apprentissage, de formation et de perfectionnement constituera une priorité du GTC. Dans ce but, le GTC mettra de nouveau l'accent sur le perfectionnement des employés. Avec l'aide d'un spécialiste en élaboration et normalisation de profils de compétences, un examen et une mise à jour du programme de formation de la GTC, un document interne relatif aux exigences de perfectionnement et des habiletés et compétences requises pour les différents postes au sein du GTC seront entrepris. Cette mesure sera complétée par des efforts en matière de développement, de mise à jour et d'approbation des plans d'apprentissage du personnel.

Réagir au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux 2005

Le GTC procèdera à l'analyse des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux 2005 et établira un plan d'action pour examiner les questions pertinentes. Le plan d'action sera élaboré par un groupe de travail composé de gestionnaires et d'employés du GTC.

**SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME
PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Analyse par activité de programme

Les plans et les priorités reflètent la structure unique du programme du GTC, lequel œuvre dans un seul secteur d'activité – les services de greffe au soutien des activités du Tribunal. La description des plans et priorités tient compte du fait que le greffe est responsable du soutien administratif offert au Tribunal et des fonds qui lui sont attribués. Bien que le tableau ci-dessous fasse état des priorités stratégiques, il s'agit pour la plupart de priorités permanentes qui font partie du budget de fonctionnement global du GTC. Ce dernier est un petit organisme qui fait appel à des ressources humaines pluridisciplinaires afin de servir efficacement ses seuls secteurs d'activité et de services, et où les ressources financières et humaines sont partagées entre les objectifs stratégiques et les activités qui s'y rattachent.

Services offerts par le greffe (GTC) au Tribunal de la concurrence		
Objectif	Résultats prévus	Priorités
Des audiences relevant de la compétence du Tribunal qui sont accessibles, équitables, transparentes et expéditives.	<p>Offrir aux membres du Tribunal et aux parties au litige un soutien administratif et assurer un accès rapide aux dossiers des instances et des décisions, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence du Tribunal.</p> <p>Services efficaces offerts au Tribunal et aux membres au litige pour le traitement et la gestion des dossiers et l'audience de l'instance.</p>	<p>Offrir de manière continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un accès rapide aux dossiers; • des renseignements pertinents sur les services du GTC qui permettront aux parties en litige et au public de mieux comprendre la procédure; et <p>Révision approfondie des <i>Règles du Tribunal de la concurrence</i> effectuée par la conseillère juridique principale en collaboration avec un groupe de travail comprenant des membres du Barreau et des représentants du Bureau de la concurrence et de Justice Canada</p>
	Modernisation des systèmes de dépôt et de documentation.	<p>Offrir un système :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'accès amélioré aux dossiers, aux renseignements et aux décisions. • Permettant de fournir de façon continue la rétroaction des clients et du GTC concernant la performance et l'efficacité du système de dépôt électronique.

Services offerts par le greffe (GTC) au Tribunal de la concurrence		
Objectif	Résultats prévus	Priorités
	Renforcement des pratiques de gestion, incluant l'élaboration continue d'outils favorisant une imputabilité accrue, les ressources humaines et le perfectionnement du personnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en application de normes de services. • Plus grande conformité à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. • Priorité à l'apprentissage et au perfectionnement des employés.

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE

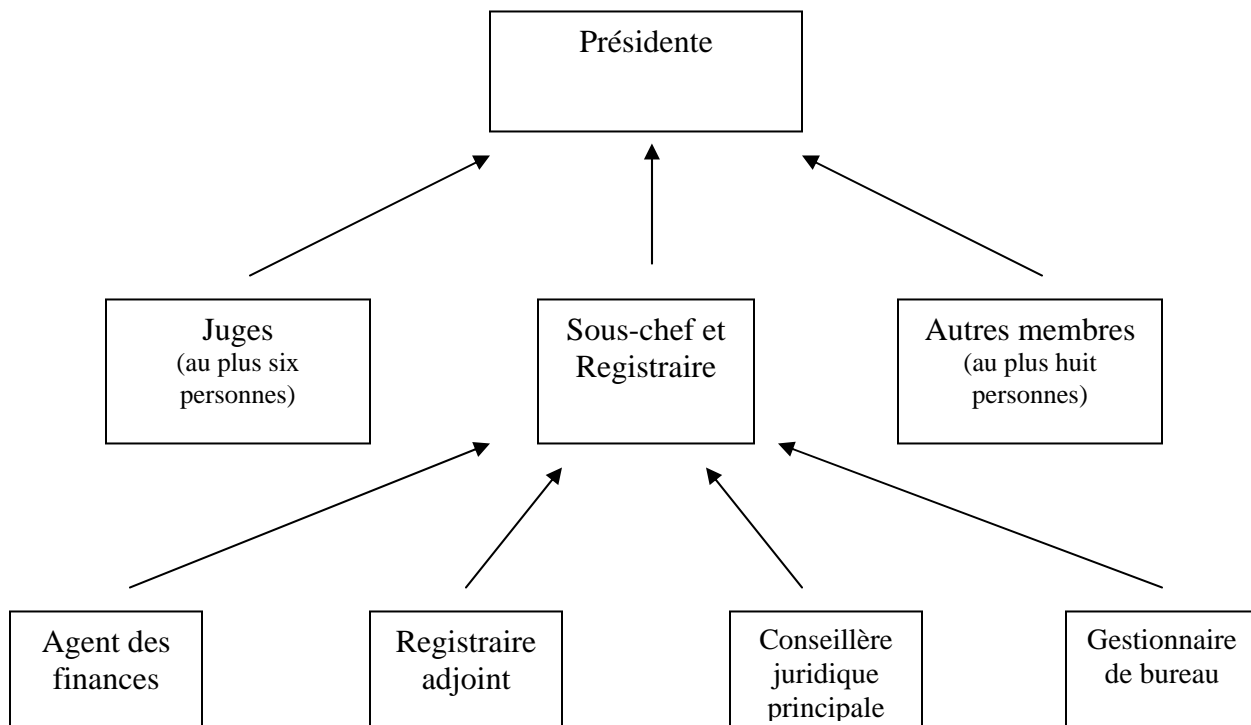
Renseignements sur l'organisation

Le Tribunal est composé d'au plus six membres provenant de la magistrature et d'au plus huit autres membres. Les autres membres ont des connaissances en économie, en commerce, en comptabilité, en commercialisation et en autres domaines pertinents. La structure organisationnelle du Tribunal est illustrée au tableau 1.

Le gouverneur en conseil nomme les juges, sur recommandation du ministre de la Justice, parmi les juges de la Section de première instance de la Cour fédérale et désigne l'un d'eux à titre de président du Tribunal. Le gouverneur en conseil nomme les autres membres sur recommandation du ministre de l'Industrie. Les mandats ont une durée déterminée d'au plus sept ans et peuvent être renouvelés.

Le greffe a été désigné comme ministère pour les besoins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le ministre de l'Industrie en étant le ministre responsable et le registraire, le sous-chef. Le Greffe compte quatorze employés à temps plein et offre tout le soutien administratif dont le Tribunal a besoin pour entendre et trancher l'ensemble des demandes. Le Greffe répond à toutes les demandes de renseignements du milieu juridique, des chercheurs et du public au sujet du déroulement des dossiers, des *Règles du Tribunal de la concurrence* et des décisions qu'il a rendues.

Tableau 1 : Structure organisationnelle



Dépenses ministérielles prévues et équivalents temps plein

Le greffe du Tribunal de la concurrence est un petit organisme qui n'a qu'un seul secteur d'activité et, à ce titre, les tendances en matière de dépenses sont très stables comme le reflète le tableau suivant.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein

Afin d'être dans la ligne des efforts que le gouvernement a déployés pour fixer ses priorités et à l'approche du dépôt d'un nouveau budget, on a demandé aux ministères de reproduire les sommes du budget principal des dépenses de 2006-2007 dans les périodes 2007-2008 et 2008-2009. Il a été tenu compte de cette directive dans ce tableau.

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008- 2009
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1 679	1 686	1 689	1 689
Moins : revenus disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	1 679	1 686	1 689	1 689
Rajustements ¹	74	-	-	-
Dépenses nettes prévues ²	1 753	1 686	1 689	1 689
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	480	523	523	523
Coût net du programme	2 233	2 209	2 212	2 212
Équivalents temps plein	14	14	14	14

¹ Ce montant représente le surplus reporté de 5% équivalant à 73 500 \$.

² Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice financier.

Tableau 2 : Coût net pour le ministère au cours de l'année budgétaire 2006-2007

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	1 686
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	459
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	64
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	-
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	-
<i>2006-2007 Coût net du programme</i>	<i>2 209</i>

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Lois habilitantes

Loi sur le Tribunal de la concurrence, L.R.C. (1985) (2^e suppl.), ch. 19
Part VII.1, *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), ch. C-34
Part VIII, *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), ch. C-34

Autres Renseignements

Greffe du Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4

Registraire : (613) 957-7851
Conseillère juridique principale : (613) 954-0452
Registraire adjoint : (613) 954-0857
Télécopieur : (613) 957-3170
Site Internet : <http://www.ct-tc.gc.ca>